

L'Arche de Noé

Noyan Tapan

Hebdomadaire

L'ESSENTIEL

Depuis le 4 Mai 1993

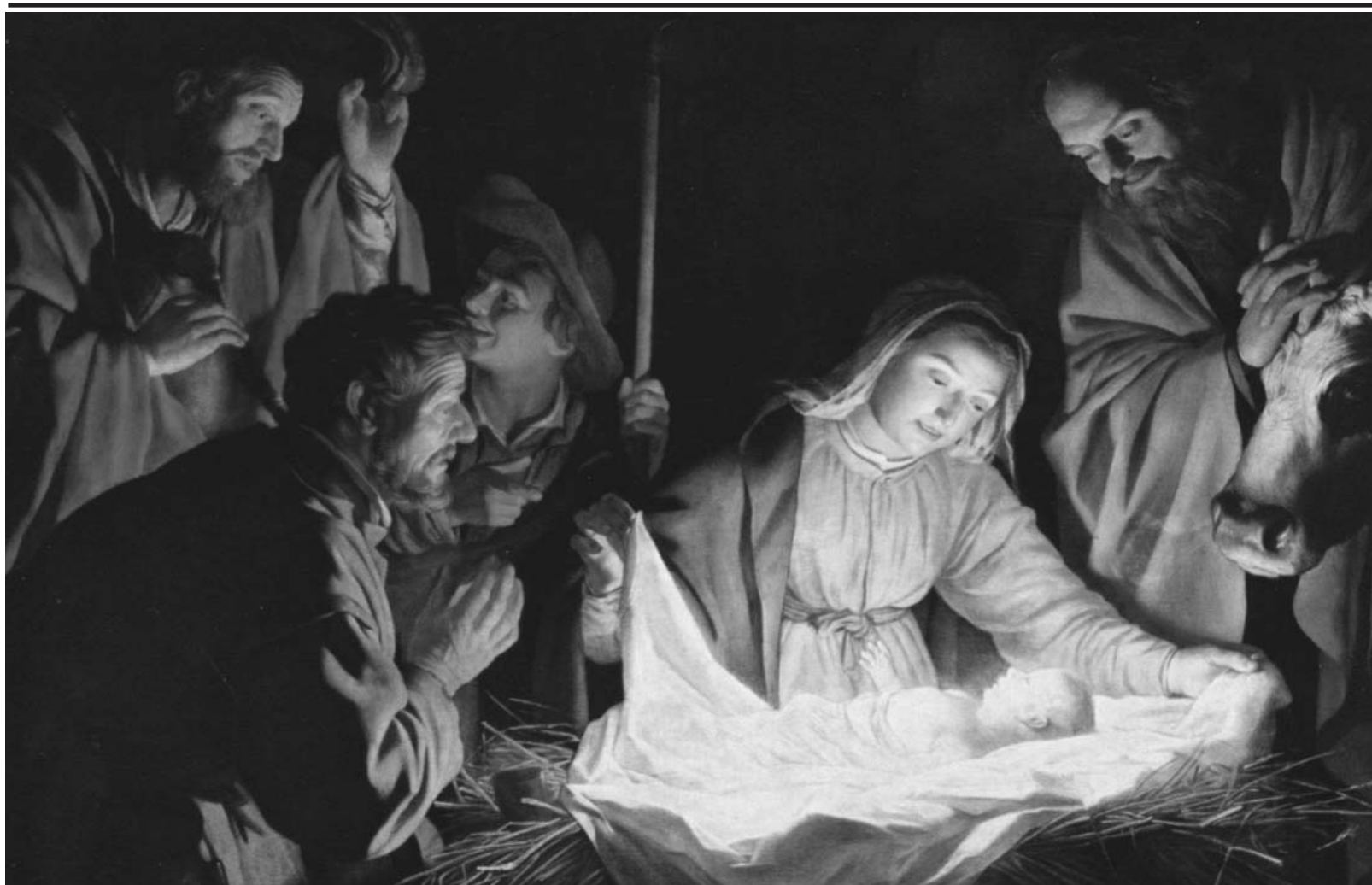
#47 (848)

20 Décembre
2010



Prix: 1000 drams

Joyeux Noël !!!



Changements au gouvernement

Par le décret du 17 décembre du président Serge Sargssian certains changements ont été faits au gouvernement arménien.

Le ministre de l'Economie Nerses Yeritsian a été relevé de ses fonctions. Il a été nommé conseiller économique général du président.

Le ministre des Finances Tigran Davtian a été nommé ministre de l'Economie.

Vatché Gabriélian, adjoint au président de la Banque centrale a été nommé ministre des Finances.

Hrayr Tovmassian a été nommé ministre de la Justice au lieu de Gévorg Daniélian.

Le même jour le PDG de la compagnie « Armrusgazprom » Karen Karapétian a été élu maire d'Erévan au lieu de Gagik Béglarian qui avait démissionné.

Le Parti Républicain gouvernant a défendu tous les candidats, bien que Karen Karapétian et Hrayr Tovmassian ne soient pas membres du PRA.

Il n'a pas le droit de s'occuper du travail de rédacteur

Par David Petrossian

Au moment où cet article sera publié, 11 mois exactement seront passés du jour à compter de la date où le Tribunal de compétence générale des communes d'Erévan Kentron - Nork Marach avait pris une décision prévoyant une peine d'emprisonnement pour une durée de sept ans à l'établissement pénitentiaire d'un régime général pour Nikol Pachinian, rédacteur en chef du quotidien "Haykakan Jamanak". Selon la sentence prononcée par le juge Mnatsakan Martirosian, Pachinian a été acquitté de la première partie de l'article 316 du Code pénal, "utilisation de la violence envers le représentant du pouvoir", mais il a été reconnu coupable par la première partie de l'article 225 du Code pénal, "organisation des troubles de masse".

Cependant, au mois de mars déjà la Cour d'appel d'Arménie, présidée par le juge Serge Avetissian, a rejeté la requête des avocats de N. Pachinian, exigeant de prononcer un arrêt d'acquiescement à leur client, mais a décidé d'appliquer à N. Pachinian l'amnistie adoptée par le Parlement en été 2009 et de réduire de moitié sa

peine de prison.

Après le rejet par la Cour de cassation de la requête avec la demande de justifier N. Pachinian, les avocats ont eu l'occasion de s'adresser à la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg.

Il convient de noter le fait qu'après les événements du 1er mars 2008, un avis de recherche a été lancé contre N. Pachinian par les services répressifs arméniens et il a passé pendant 16 mois dans la clandestinité, et a continué son travail du journaliste et ses activités journalistiques. Dans ses articles et l'essai politique "L'autre côté de la Terre", publiés dans Haykakan Jamanak, il a évoqué les problèmes les plus pressants de la vie sociale et politique d'Arménie, de la région et du monde.

Après l'amnistie, le 1er juillet 2009, N. Pachinian est sorti de la clandestinité, s'est présenté au Parquet général et a déclaré qu'il se rendait volontairement et a été arrêté. Avant d'être détenu, il a fait la déclaration politique suivante: "Je suis prêt à faire des sacrifices, je veux être un phare en prison, symbole de la liberté de chaque citoyen

suite à la page 2

Serge Sargssian : Nous devons protéger la planète des catastrophes humaines

La Conférence internationale intitulée "Le crime de génocide : la prévention, la condamnation et l'éradication des conséquences", dédiée à l'adoption de la Convention des Nations Unies sur la prévention et la répression du crime de génocide s'est tenue les 14 et 15 décembre à Erévan.

Des scientifiques de 20 pays, y compris les spécialistes de renom du génocide, participaient à la conférence.

Dans son discours de bienvenue, le président Serge Sargssian a déclaré : "La prévention et la condamnation des génocides, ainsi que l'éradication de leurs conséquences doivent être mis à l'ordre du jour de la communauté internationale. L'humanité civilisée doit s'unir pour lutter contre ce mal. Le génocide arménien a été une douleur individuelle, la mémoire de chaque Arménien et de la nation dans son ensemble. Nous sommes convaincus qu'il n'y a pas d'alternative à la voie de la réconciliation autrement que par la reconnaissance de la clémence, de la justice

à la paix, à la tolérance et à la coexistence.

Pour le bien de tout le monde civilisé et pour l'humanité, nous devons protéger la planète de telles catastrophes. Nous allons créer



notre nouvelle histoire et atteindre le futur ensemble," a conclu Serge Sargssian.

Le diplomate, M. Leandro Despujé (Argentine) a reçu la médaille "Mkhitar Gosh" pour sa contribution à la reconnaissance internationale du génocide arménien.

Dans ses remerciements, le Dr

Despujé a indiqué que partageant la douleur du peuple arménien, il avait décidé de se battre pour la justice et la vérité.

"La négation des génocides et leur impunité ouvrent la voie à la perpétration de nouveaux crimes contre l'humanité.

Indépendamment des intérêts géopolitiques ou autres, la communauté internationale doit être unie dans sa condamnation et la prévention du crime de génocide. C'est à cause de l'absence d'unité que l'humanité est témoin des nouvelles tentatives de perpétrer un génocide," a déclaré le ministre arménien des Affaires étrangères, Edouard Nalbandian.

"Le meilleur moyen de prévention du génocide est l'élimination de la souveraineté des Etats-nations quand il s'agit de crimes. La prévention du génocide est une question politique et aussi longtemps que nous aurons des

suite à la page 4

Il n'a pas le droit de s'occuper du travail de rédacteur

Début à la page 1

d'Arménie. Pour moi, il est important qu'à la suite de notre lutte de plus de 20 prisonniers politiques ont été libérés. Je suis sûr que ma démarche donnera un nouvel élan à notre mouvement. On pourrait avoir l'impression que se trouvant dans la clandestinité, je tentais de me cacher derrière les partisans du Mouvement. Pendant tout ce temps il m'était désagréable à entendre que "je me cachais". Je n'avais pas pour objectif de me cacher, j'ai dit que je vais lutter jusqu'à la fin et je ne doute pas que notre Mouvement mènera à la victoire."

Il est à noter également le fait que la résolution 1677 de l'APCE fait remarquer que non pas tous les arrêtés pendant les événements du mars 2008 ont été amnistiés et l'APCE surveillera systématiquement la mise en œuvre des dispositions des résolutions. La 3e partie de la résolution 1677 fait appel aux autorités arméniennes de cesser les poursuites contre les opposants, de ne pas les mettre aux arrêts avant la fin de l'enquête judiciaire du procès.

N. Pachinian est l'un de 9 prisonniers politiques en Arménie, qui, actuellement, demeurent en captivité. Une grande partie des prisonniers politiques a été libéré par l'amnistie. L'Opposition en la personne du Congrès national arménien (CNA) et de son chef, le premier président Lévon Ter-Petrosian, continuent les protestations à travers le pays avec l'exigence de libérer tous les prisonniers sans exception. Donc, le 3 décembre dernier, des actions avec la demande de la libération des prisonniers politiques ont eu lieu à Erévan, Hrazdan, Maralik et Idjévan. Le 10 décembre, la Journée des droits de l'homme, un rassemblement de masse de l'opposition s'est tenu à Erévan. Les participants de la procession ont exigé la libération des prisonniers politiques. Le 17 décembre le CNA a tenu une nouvelle série d'actions à Erévan, Masis, Aparan et Martouni.

Se trouvant à l'établissement pénitentiaire du régime général "Koch", N. Pachinian a continué ses activités journalistiques ayant régulièrement publié dans le journal "Haykakan Jamanak" des articles

et pamphlets critiquant la politique et les humeurs qui règnent dans l'administration du président Serge Sargssian, le gouvernement, la coalition gouvernementale, les services répressifs, etc.

En novembre, N. Pachinian a été victime de violence dans l'établissement pénitentiaire "Koch". Selon lui, la nuit deux inconnus masqués l'ont attaqué. Il est assuré que les auteurs de la violence ont



été membres des forces spéciales. L'incident a provoqué de l'indignation chez la société qui n'a pas été convaincue par les confirmations des autorités que les déclarations de N. Pachinian sont fausses et absurdes et que ce dernier cherche à créer une illusion de la violence.

Le 24 novembre des intellectuels ont également rejoint l'opposition afin de lutter pour la libération de N. Pachinian.

"Nous, pour l'honneur et la dignité de la République d'Arménie, tenant en compte le fait que la vie du journaliste est en danger, indépendamment du fait que nous partageons ses opinions politiques ou pas, nous exigeons de discuter incontinent et résoudre le problème de la libération de Pachinian en conformité avec les exigences de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe," est écrit dans une déclaration signée par plus de 100 intellectuels. Une déclaration

distincte sur la libération de N. Pachinian a été faite par les représentants du milieu scientifique d'Arménie, y compris par des membres et membres correspondants de l'Académie Nationale des Sciences.

Une action de protestation des représentants des médias en dehors du contrôle des autorités, en particulier, d'opposition s'est tenue le 26 novembre sur la Place de la République. De près de 50 journa-

listes participaient à cette action. Selon les manifestants, l'atteinte à N. Pachinian n'est conditionnée que par ses activités journalistiques et poursuivent un but, mettre fin à cette activité.

L'épouse de N. Pachinian, journaliste, directeur de "Haykakan Jamanak" Anna Hakobian trouve que N. Pachinian seul pouvait devenir un cauchemar pour les autorités arméniennes: "Si nous unissons nos efforts et ne nous désarmons pas, ce cauchemar multipliera. La violence contre Nikol Pachinian s'applique par le décret direct du bureau du président: ils cherchent simplement à le faire taire."

Sous le prétexte de la sécurité de Pachinian le soir du 30 novembre il a été transféré de l'établissement pénitentiaire "Koch", situé non loin d'Erévan, dans la région d'Ararat, à l'établissement pénitentiaire "Artik", dans la

régions de Chirak, au nord d'Arménie. Dès lors, N. Pachinian n'a pas le droit d'envoyer par la poste ses articles au journal. Donc, du 2 au 13 décembre, il a présenté à l'administration de l'EP "Artik" 7 lettres qui contiennent 8 articles pour "Haykakan Jamanak". Les lettres n'ont pas été transmises au bureau de poste et e destinataire ne les a pas reçus. Malgré ce fait, N. Pachinian continue à transmettre à l'administration de l'EP "Artik" une enveloppe par jour avec un article écrit. En outre, il a écrit six appels à l'administration de l'EP "Artik", dont deux seulement ont été enregistrés.

Il est intéressant de noter que la dernière rencontre avec l'avocat de N. Pachinian s'est tenue dans des conditions de la porte ouverte sur le seuil de laquelle se trouvaient des employés d'établissement pénitentiaire "Artik".

Le ministère de la Justice d'Arménie nie tous ces faits et, en même temps, estime que le condamné N. Pachinian, "... en conformité de la législation de la République d'Arménie n'a pas le droit de s'occuper du travail de rédacteur."

A commencer des événements de février - mars 2008, ensuite après l'arrestation, le procès et l'exécution de la peine aux établissements pénitentiaires "Koch" et "Artik", les organisations internationales journalistiques ont refusé de reconnaître la persécution par les autorités de N. Pachinian pour son activité professionnelle. Cette démarche est motivée par le fait qu'en janvier - février N. Pachinian est entré au siège préélectoral du candidat à la présidence Lévon Ter-Petrosian, il s'est présenté aux plusieurs meetings comme homme politique.

Je suis prêt à comprendre les motivations des organisations des médias, mais, selon moi, les publications dans la presse de N. Pachinian à partir du mois de mars 2008, après l'achèvement officiel des processus électoraux, devraient être qualifiées comme son retour au journalisme.

Il est évident que par rapport à N. Pachinian nous avons un changement de la situation et, selon moi, la position des organisations internationales des médias à l'égard du rédacteur en chef de "Haykakan Jamanak" devrait être revue. Après la condamnation pour des activités politiques, N. Pachinian s'est occupé et s'occupe de l'activité journalistique à l'établissement pénitentiaire "Koch", ensuite "Artik".

Il convient de noter que:

- sous prétexte de sécurité, le ministère de la Justice a transféré N. Pachinian à l'EP "Koch", où il a été maintenu sous un régime général, à l'EP "Artik", où il se trouve sous le régime fermé. Donc, sous prétexte de sécurité de N. Pachinian, un renforcement de son régime de détention a eu lieu, ce qui est une violation du jugement de la Cour,

- N. Pachinian n'a pas le droit d'envoyer du courrier (articles, messages et lettres) ce qui restreint son droit en tant que journaliste pour la publication dans la presse.

Les deux arguments mentionnés ci-dessus doivent être pris en compte par les organisations journalistiques et des droits de l'homme, comme les actions des autorités, surtout le transfert de N. Pachinian d'une prison à l'autre avec le renforcement du régime de détention, et la restriction de son droit de publication dans la presse ont résulté de son activité professionnelle.

Dans ce contexte, il est également important la position des organisations internationales, en particulier, de l'OSCE et du Conseil de l'Europe, dans le cadre desquelles Erévan a pris de nombreux engagements dans le domaine de la démocratie et des libertés civiles. Dans le cas contraire, une impression se crée que les pays occidentaux en la personne des Etats-Unis et de l'UE se sont tellement montrés charmant à l'égard du président Serge Sargssian et son administration, que, pendant toute l'année 2010 ils n'ont pas été disposés à "l'empêcher" avec des questions telles que: la présence des prisonniers politiques, les problèmes concernant les libertés civiles (y compris la liberté d'expression) et le mépris des décisions de la Cour européenne des droits de l'homme (le verdict sur l'affaire de la chaîne de télévision "A1+").

Rencontre des bâtonniers à Paris

Le 10 décembre 2010 s'est tenue à la maison des avocats de Paris une rencontre entre Monsieur Jean-Yves Leborgne, Vice Bâtonnier du Barreau de Paris et Monsieur Ruben Sahakyan, Bâtonnier du Barreau d'Arménie.

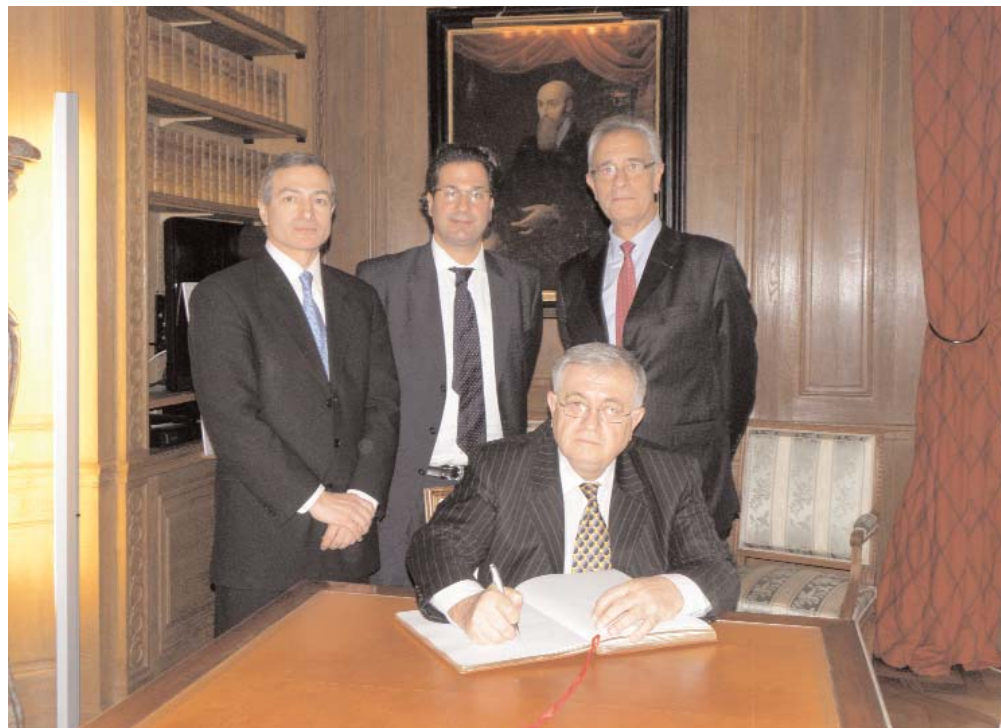
Cette rencontre s'est achevée par un déjeuner. Monsieur Vincent Nioré, membre du Conseil de l'Ordre des Avocats de Paris et Raffi-Philippe Kalfayan, Conseiller du Barreau d'Arménie et délégué auprès des

instances et barreaux européens, étaient également présents à cette rencontre.

Lors de cette entrevue, les parties ont abordé des sujets d'actualité concernant la profession d'avocat et ont

établi un calendrier d'événements inter barreaux.

Les parties ont d'ores et déjà convenu de la visite d'une délégation ordinaire du barreau de Paris en Arménie au printemps 2011.



FFAPJ Fédération Franco-Arménienne des Professions Juridiques

Le 3 décembre 2010, la Fédération Franco-Arménienne des Professions Juridiques (FFAPJ) a tenu une réunion à Saint James Paris, dans une ambiance conviviale, autour de ses deux axes d'actions qui sont la lutte pour la cause arménienne sur le terrain juridique et l'entraide au Barreau d'Arménie qui regroupe l'ensemble des 1100 Avocats d'Arménie.

Un véritable événement, que la première chaîne de télé arménienne, Arménia TV, a largement couvert et diffusé en Arménie et dans le monde entier, puisque s'était réunie pour la cause arménienne une quarantaine d'Avocats, Docteurs en Droit, enseignants en Droit, Médiateur International exerçant en France mais représentant toute la diversité de la France.



Maître Raymond Yézéguelian, co-président de la FFAPJ, entouré de Maîtres Jeanne Lecomte, Flavie de Meerleer et Julien Estrade, Avocats au Barreau de Paris.



Maître Patrick Arapian, co-président de la FFAPJ, lors du discours d'ouverture. A ses côtés, Maîtres Amin Hemmat-Azad et Joseph Lubélo, Avocats au Barreau de Paris.

Une vraie richesse, sur laquelle ont particulièrement insisté les co-présidents de la FFAPJ Maîtres Raymond Yézéguelian et Patrick Arapian. Pour sa part, Maître David Harutyunyan, Secrétaire Général de la FFAPJ, a souligné l'importance, pour les Arméniens, de la solidarité que leur témoignent les avocats d'origine aussi diverse que slovène, perse, libanaise, grecques, kurde, magrébine, congolaise, russe, belge, indienne, serbe, israélienne, etc.

Les membres de la FFAPJ ont approuvé la feuille de route de leurs actions pour les prochains mois, qui inclut notamment la visite de leur délégation d'une quarantaine de membres en Arménie afin d'assister à l'assemblée générale annuelle des avocats d'Arménie et de rencontrer les autorités arméniennes dans le but de coordonner les actions de la FFAPJ pour la cause arménienne avec les organisations à vocation juridique d'Arménie.



Interview de Maître Rachad Kobeissi, Docteur en Droit et Avocat au Barreau de Paris. On peut apercevoir Maîtres Sonia Hemmitouche, Marilise Miquel, Natacha Brisch, Karim Sebihat, du Barreau de Paris et Maître Octave Lemiale du Barreau de Reims.



Maître Franck Cecen, avocat au Barreau de Paris et d'origine Kurde, lors de son interview, entouré de Monsieur Stéphane Délékian, Président de la Cour Internationale de Médiation et de Monsieur Raphi Kalfayan, Juriste et ancien Secrétaire Général de la FIDH.

Aucun Français n'est seul à l'étranger



Inscrivez-vous à l'Union des Français d'ARMÉNIE!
Votez pour nos sénateurs!
Nombreux avantages-conseils, assurances maladie!

BP 7 - EREVAN 0010
Email: contact@ufe-am.com
Tél: 091 512606 - 093 630621
www.ufe-am.com



Centre Arménien de Ressources et d'Information
Pour que vos projets prennent de la couleur en Arménie

CARI Europa est le premier Centre d'affaires français en Arménie qui vient compléter le dispositif d'accompagnement personnalisé du G2iA pour les entreprises et institutions qui s'intéressent à l'Arménie et souhaitent investir dans la région.

12-14 rue Demirdjian • 0002 Erevan • Arménie • Tel. Arménie/Fax: (+37410) 52 50 29
Tél. direct de France : 04 86 13 99 69 • E-mail: carieuropa@g2ia.com



Interview de Maître David Harutyunyan, Secrétaire Général de la FFAPJ, Avocat au Barreau de Paris, (pour les Actualités d'Arménia TV, diffusion en Arménie, Russie, Europe et Etats-Unis).

Une cour d'appel américaine donne une importante victoire aux Arméniens



De Harut Sassounian
Édité par The California Courier
Éditorial de Sassounian du 16 décembre 2010

La semaine dernière, grâce à un développement stupéfiant, une cour d'appel fédérale a donné une victoire juridique et politique majeure aux Arméno-américains. Elle est revenue sur sa décision antérieure et a décidé que la loi californienne prolongeant le délai de poursuites légales à l'encontre des compagnies d'assurance-vie ÉTAIT constitutionnelle, après tout!

La nouvelle décision fait bien davantage que d'aider les descendants des victimes du génocide arménien à engager des poursuites contre les compagnies d'assurance pour polices impayées. Elle bloque toute éventuelle action juridique des organisations turques, qui pourrait ruiner des décennies de lutte pour la reconnaissance du génocide arménien par les gouvernements régionaux et d'États aux États-Unis.

En 2009, la 9ème Cour d'Appel des États-Unis a statué qu'une loi adoptée par l'Assemblée législative de la Californie en 2000 - prolongeant jusqu'au 31 décembre 2010 le délai de prescription sur les réclamations d'assurance - était inconstitutionnelle, parce qu'elle comportait une référence au génocide arménien. Dans une décision à 2 voix contre 1, la cour a statué que l'État de Californie avait porté atteinte à la politique des Affaires étrangères, réservée par la Constitution des États-Unis au gou-

vernement fédéral. Deux des trois juges fédéraux ont affirmé que l'État avait contrevenu à la politique du gouvernement fédéral de ne pas reconnaître le génocide arménien.

J'avais souligné, dans un article écrit en réponse à la décision de 2009 de la Cour d'appel, que les juges David Thomson Nelson et Dorothy s'étaient trompés en affirmant que le Congrès et les États n'étaient pas autorisés à adopter des

résolutions sur le génocide arménien. Je me demandais également pourquoi on n'avait pas demandé au Procureur général de Californie de faire déposer un amicus curiae* pour défendre l'Etat contre les accusations injustifiées indiquant qu'il avait adopté une loi qui était supposée violer la Constitution des États-Unis.

Étant donné les graves conséquences qu'entraînait la décision

L'Association internationale des chercheurs du génocide, EarthRights International, le Centre pour les droits constitutionnels, le député Adam Schiff et Jerry Brown, procureur général de Californie.

Le 10 décembre, le même tribunal avec le même comité judiciaire que l'an dernier a statué à 2 voix contre 1 que les lois de la Californie se référant au génocide arménien n'entraient PAS en conflit avec la politique étrangère américaine. M. Nelson, changeant de position, a rejoint le juge Harry Pregerson pour statuer en faveur des plaignants arméniens.

"Nous concluons qu'il n'y a pas de loi explicite du gouvernement fédéral interdisant aux États d'utiliser le terme de génocide arménien", a écrit le juge Pregerson à l'attention de la majorité.

Il a cité "les diverses déclarations des branches fédérales de l'exécutif et du législatif en faveur de la reconnaissance du génocide." Il a cité les résolutions sur le génocide arménien adoptées par la Chambre des représentants en 1975 et en 1984, et la proclamation présidentielle du président Reagan en 1981.

Le juge Pregerson a également déclaré que " le gouvernement fédéral n'a jamais exprimé la moindre opposition " à la reconnaissance du génocide arménien par l'un des 43 États !

Suite à cette décision, le procès contre les trois compagnies d'assurances allemandes peut reprendre, ouvrant la porte à davantage de procès contre d'autres compagnies d'assurance, avec une nouvelle audience possible devant une formation complète de 11 juges de la Cour d'appel.

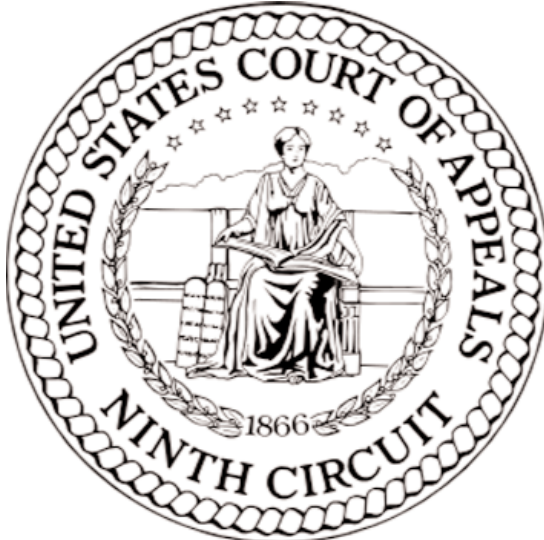
En outre, les Arméno-américains peuvent désormais utiliser la décision de la cour d'appel pour convaincre les membres du Congrès qui seraient réticents à soutenir la résolution sur le génocide, en attendant de vote, que le fait que cela irait à l'encontre de la politique étrangère américaine est une inquiétude infondée. La décision de la cour indique clairement que le gouvernement fédéral n'a jamais nié le génocide arménien et ne s'est jamais opposé à la multitude de villes, de comtés et d'États le reconnaissant aux États-Unis. La décision de la cour d'appel doit être transmise à tous les membres du Congrès, du département d'État et à la Maison Blanche.

Neil Soltman, l'avocat des trois compagnies d'assurance allemandes poursuivies en justice, s'est dit déconcerté par la décision de la cour d'appel. Gunay Evinch, le président de l'Assemblée des associations turques américaines, a dit que la décision était "sans précédent", "motivée politiquement" et "honteuse."

Il est remarquable que des Arméniens intentent des procès à des compagnies d'assurance allemandes en Californie, et qu'un groupe de lobbying turc s'agite nerveusement - pour une bonne raison !

*Un Amicus curiae est une expression légale latine signifiant "ami de la cour", référant à quelqu'un qui, n'étant pas partie à une cause, se porte volontaire pour aider la cour à trancher.

©Traduction de l'anglais
C.Gardon pour le Collectif VAN
- 16 décembre 2010 - 07:30 -
www.collectifvan.org



résolutions sur le génocide arménien. Les deux juges ont sélectivement mentionné les seules deux résolutions qui n'avaient pas été approuvées par la Chambre, ignorant que la Chambre des Représentants américaine avait par deux fois adopté des résolutions sur le génocide arménien, en 1975 et 1984, et que le président Reagan avait publié une proclamation présidentielle en 1981, reconnaissant le génocide arménien. J'avais également écrit que le gouvernement américain n'avait AUCUNE politique officielle de négation du

tribunal en 2009 pour leurs clients, ainsi que la cause arménienne, les cabinets juridiques Geragos & Geragos ; Kabatek, Brown, Kellner LLP ; et Yeghiayan Law Firm ont engagé les avocats David Balabanian, David Salmons, et Erin Conroy de Bingham McCutchen afin d'obtenir une nouvelle audience dans cette affaire. Les déclarations d'amicus curiae appuyant la nouvelle audience ont été déposées par le Comité national arménien d'Amérique, l'Association du Barreau Arménien, le Zoryan Institute,

Serge Sargssian : Nous devons protéger la planète...

Début à la page 1

États-nations et les Etats-nations d'avoir leurs droits souverains, nous aurons des génocides et des crimes de masse dans le monde. Nous avons à mettre en place un système, comme une police dans une nation, qui peut intervenir à tout moment où un crime se produit, " a déclaré l'historien turc, Taner Akçam.

Selon le professeur, la politique turque est bien connue. " C'est une politique de 95 années de déni. Si elle continue à nier la vérité historique, elle ne pourra pas créer une bonne démocratie. Faire face à l'histoire est une chose très honorable et je garde l'espoir que le gouvernement turc changera bientôt de politique. "

" J'espère que la Turquie fera face à ce sombre chapitre de l'histoire. La Turquie n'est plus la Turquie que nous avons connue il y a 10 ans. Si elle veut être devenir membre de l'Union européenne, du

monde civilisé, elle doit reconnaître ces actes répréhensibles du passé, " a-t-il ajouté.

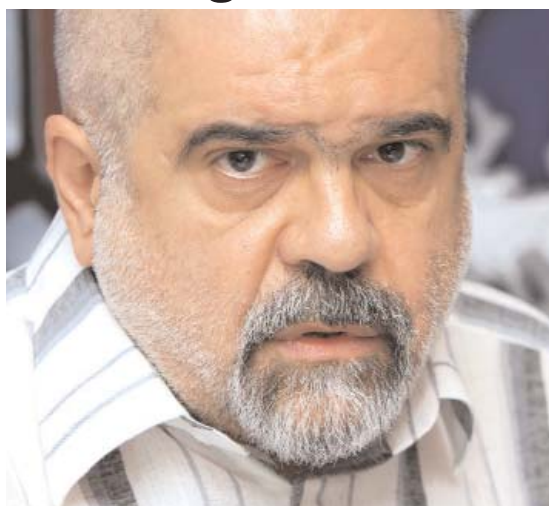
Il a appelé la communauté internationale à reconnaître le génocide arménien, vu qu'il n'est plus acceptable de continuer à nier les méfaits historiques.

De son côté, le politicien belge François Roelants du Vivier, a déclaré que les sociétés démocratiques ne doivent pas oublier que des millions d'Arméniens ont été anéantis au début du 20e siècle uniquement en raison de leur appartenance ethnique.

" Bien sûr, le Sénat belge a adopté une résolution sur la reconnaissance du génocide arménien en Mars 1998, mais aujourd'hui il devient nécessaire dans notre pays d'adopter une loi pertinente pour prévenir cette tragédie. Je crois fermement que le jour viendra où nos démocraties occidentales adopteront des lois sanctionnant le déni de génocide, " a-t-il poursuivi.



Alexander Iskandarian : Une clandestinité organisée nazie formée en Russie



Dans le sens de la politique extérieure l'an 2010 a commencé le 12 janvier par la décision de la Cour constitutionnelle de la RA sur les protocoles arméno-turcs, et s'est achevé le 4 décembre par le sommet d'Astana de l'OSCE, a indiqué Alexander Iskandarian, politologue, directeur de l'Institut du Caucase, lors de la rencontre du 15 décembre avec les journalistes au club " Tesaket ". Selon lui, on pouvait prévoir la congélation du processus arméno-turc et ce qui a eu lieu à Astana. La congélation du processus arméno-turc a eu également son impact sur la réalité politique. En particulier, la recrudescence de la rhétorique des chefs azéris témoigne visiblement de la diminution de l'en-

veloppement et de la hausse du niveau de chantage.

Le politologue voit un lien direct entre la congélation du processus arméno-turc, et la pression exercée sur l'Arménie dans la direction de certaines concessions, même symbolique.

En réponse à la question " Comment achèvent-ils les côtés arméniens l'année passée, tenant en compte les développements des années 2009 -

2010 du processus du conflit du Karabagh ", A. Iskandarian a dit : "On garde le statu quo et le processus du règlement". Il a ajouté que quoique le côté karabaghien ne soit pas impliqué dans le processus du Groupe de Minsk, cependant tous comprennent que le côté karabaghien a de l'influence considérable sur le processus au moyen d'Érévan.

Selon A. Iskandarian, le conflit interethnique récemment tenu à Moscou témoigne de la formation de la clandestinité nationaliste ou nazie organisée en Russie. Ces événements montrent que la xénophobie et, en particulier, la caucasophobie sont sorties du cercle étroit et se sont avancées.



"Ani-Tour"

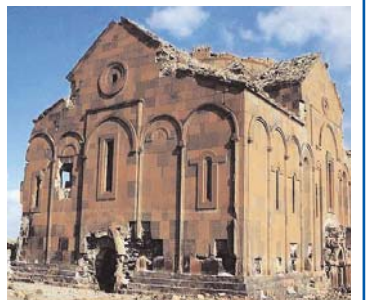
L'agence de voyage historico-culturelle " Anitour " organise les tours suivants du Mai au Octobre.

Tour de 3 jours - Ani, Ardahan, lac Chldr.
Tour de 7 jours vers les capitales historiques d'Arménie: Kars, Ani, Van, Tigranakert
Tour de 10 jours vers l'Iran (Tavriz, Urmia, Salmast, Eglise Tade, Maku). Arménie occidentale (Van, Much, Erzuroum., Kars, Ani, Tbilisi).
Tour de 15 jours vers l'Arménie occidentale (Ani, Kars, Van, Tigranakert), Cilicie (Hromgla, Mont Nemrout, Ayntap, Mousaler, Adana, Sis, Anarzaba, Korikos, Kharberd, Erzurum), Chipre.

Tour spécial:

Montée vers le sommet de l'Ararat biblique / 7 jours /

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter: 519226, 094203206, 091203206
Ou visiter Isaakyan 28, first floor, room 20
Site Web: www.anitour.org, E-mail info@anitour.org



Ne manquez pas cette opportunité exclusive et réalisez vos rêves.



Directeur Général: Tigran Haroutiunian
Rédacteur en chef: Haroutiun Khachatryan
Traductrice: Nona Petrossian
Directeur de Publication: Marina Haroutiunyan
Mise en Forme: Diana Grigoryan

Editeur: Noyan Tapan SARRL
N°28 Rue Isahakian, Erevan, 0009
République d'Arménie
Date et N° de Régistre:
15.12.1995; 273.110.00512
Tirage: 1000 copies
Tel:(37410) 56-59-65, Fax:(37410) 52-43-18
E-mail: contact@nt.am
URL: www.nt.am

L'édition Française de Noyan Tapan L'essentiel est sponsorisée par Mr. Raymond Yézéguelian.